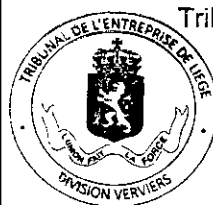


**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*25156835\***Tribunal de l'entreprise de Liège  
Division Verviers**28 NOV. 2025**Greffe  
Le greffierN° d'entreprise : **0435 254 737****Nom**(en entier) : **DELBRASSINE**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **4800 VERVIERS - Avenue André Ernst 9****Objet de l'acte : Démission - Nomination- Délégation de pouvoir**

Extrait du PV des décisions de l'actionnaire unique exerçant les pouvoirs de d'assemblée générale extraordinaire et de la réunion du conseil d'administration du 17 octobre 2025

**1. Démission**

Elle prend acte de la démission, à compter de ce jour, des administrateurs suivants:

- a. Vincent DIEU,
- b. Véronique LEMESTRE,
- c. Amélie DIEU,
- d. Alissa DIEU.

**2. Renouvellement**

Elle renouvelle, pour une durée de 6 ans à compter de ce jour, le mandat d'administrateur de Madame Audrey DIEU.

**3. Nomination**

Elle nomme, à compter de ce jour, pour une durée de 6 ans, 5 administrateurs, à savoir :

- a. La SRL ADORIA (1019.337.861), avec pour représentant permanent Madame Amélie DIEU ;
- b. La SRL L'Ô-TECH (1021.829.078), avec pour représentant permanent Monsieur Laurent TRILLET ;
- c. La SRL DS Foladore (1021.992.394), avec pour représentant permanent Madame Tiffanie FOLADORE ;
- d. La SNC DILEM (1028.198.614), avec pour représentant permanent Monsieur Vincent DIEU ;
- e. Monsieur Thibault LONHIENNE.

Ceux-ci acceptent ces mandats.

Ces mandats sont exercés à titre gratuit.

Les administrateurs se réunissent immédiatement et prennent les décisions suivantes.

**1. Démission**

Le conseil d'administration prend acte de la démission de son mandat de délégué à la gestion journalière de Madame Amélie DIEU.

**2. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil décide de confier à cinq administrateurs la direction/responsabilité d'un département.

- Amélie DIEU (au travers de la SRL ADORIA) : la direction générale ;
- Laurent TRILLET (au travers de la SRL L'Ô-TECH) : la direction technique ;
- Tiffanie FOLADORE (au travers de la SRL DS Foladore) : la responsabilité du SAV ;
- Vincent DIEU (au travers de la SRL DILEM) : la direction commerciale ;
- Audrey DIEU : la direction des ressources humaines.

Pour assurer ces fonctions, le conseil d'administration décide de mettre en place les délégations de pouvoirs décrites ci-après, permettant aux administrateurs de représenter la Société dans le cadre des pouvoirs qui leur sont confiés :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

2.1 La SRL ADORIA, représentée par Amélie DIEU, en sa qualité de Directrice générale, peut engager la Société sous sa seule signature pour tous actes relevant de la gestion journalière de la Société, sans aucune limitation de montant et la conclusion de toute convention inhérente à l'exercice de l'activité habituelle des Sociétés.

2.2 La SRL L'Ô-TECH représentée par Laurent TRILLET, en sa qualité de Directeur technique, peut engager la Société sous sa seule signature pour tous actes relevant de la l'activité des services techniques (Service Après-Vente, Chantiers, Stock & Approvisionnements, Bureau d'Études & Devis).

2.3 La SRL DSFoladore représentée par Tiffanie FOLADORE, en sa qualité de responsable SAV peut engager la Société sous sa seule signature pour tous les actes relevant du service après-vente.

2.4 La SNC DILEM représentée par Vincent DIEU, en sa qualité de Directeur commercial, peut engager la Société sous sa seule signature pour tous actes relevant de la gestion journalière commerciale de la Société.

2.5 Audrey DIEU, en sa qualité de Directrice des Ressources Humaines, peut engager la Société sous sa seule signature pour tous actes relevant de la gestion des ressources humaines de la Société.

2.6 Le conseil d'administration confie la direction financière de la Société à Madame Véronique LEMESTRE, qui peut engager la Société pour tous actes relevant de la gestion journalière financière de la Société.

Le Conseil précise que la soumission de toute offre ou la conclusion de tout contrat dans le cadre de la réalisation de marchés publics requiert la signature de deux administrateurs. Ces signatures peuvent s'effectuer par voie électronique.

Les délégations de pouvoir ne portent pas sur les actes qui relèvent de la compétence de l'organe collégial d'administration ou de l'Assemblée générale.

Les décisions qui concernent les matières suivantes ressortent en toute hypothèse de la compétence de l'Organe d'administration et non de la gestion journalière :

- a) L'embauche et le licenciement d'un membre du personnel dès que le budget annuel y relatif excède 80.000 EUR.
- b) La modification des conditions de travail d'un membre du personnel dès que le budget annuel de la personne concernée excède 80.000 EUR.
- c) L'introduction d'une action en justice, sauf dans le cadre des opérations de recouvrement de créances relevant de la gestion journalière.
- d) Toute nomination à un poste de direction.
- e) L'octroi par la Société de sûreté en faveur de tiers ou leur modification.
- f) toute décision portant sur un investissement ou un désinvestissement de plus de 50.000 €
- g) la modification des délégations de pouvoirs
- h) tous accords, transactions ou conventions entre la Société ou la Filiale et tout Actionnaire ou toute personne liée à un Actionnaire ou un administrateur ou leurs personnes liées ;
- i) l'acquisition de nouvelles activités, entreprises ou participations en actions
- j) de manière plus générale,
  - les actes qui dépassent les besoins de la vie quotidienne des Sociétés ;
  - une modification des règles comptables antérieures ;
  - l'approbation de la stratégie générale de la Société ou de la Filiale ;

#### Publication des présentes décisions

L'actionnaire unique et le conseil d'administration décident de donner pouvoir à Manon SCHOONBROOD, ou tout autre avocat du cabinet elegis Verviers, ayant fait élection de domicile en leurs bureaux à 4800 VERVIERS, Avenue de Spa, n°46 en vue d'assurer les formalités nécessaires en vue de la publication des présentes décisions aux Annexes du Moniteur Belge.

Pour la SA DELBRASSINE  
Manon SCHOONBROOD  
Mandataire